

Fiche résumée : Magasinier

Métiers apparentés

Agent de service expédition
Agent magasinier
Chef de quai
Employé de réception <magasinage>
Réceptionnaire pointeur
Répartiteur de dépôt
Responsable d'expédition
Agent de stockage
Gestionnaire des stocks
Magasinier qualifié
Magasinier préparateur de commandes
Magasinier <manutentionnaire>
Magasinier vendeur
Magasinier cariste

Codes

PCS-ESE 2003 : 653a CITP88 : 4131 ROME1999 : 43311

Descriptif

Le magasinier prend en charge les produits ou les marchandises de leur réception jusqu'à la préparation des commandes et leur expédition.

Il vérifie la conformité des produits par rapport à la commande que ce soit en quantité et en qualité.

Il regroupe les marchandises reçues et procède à leur stockage.

Le suivi des stocks lui permet de contrôler les mouvements des marchandises et de déclencher le réapprovisionnement. Ces deux dernières phases sont de plus en plus informatisées.

Il est en relation permanente avec des interlocuteurs externes et internes à l'entreprise.

En fonction du type d'entreprise, il peut faire des tâches spécifiques : assemblage, approvisionnement de lignes de production, vente au comptoir, ...

Il peut réaliser des opérations de manutention, à l'aide de chariot automoteur à conducteur porté ou autres moyens mécaniques. **La conduite du "chariot automoteur à conducteur porté" est traitée dans le métier "cariste".**

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **magasin** (espace de travail avec sol encombré, - espace de travail avec sol glissant, éclairage éblouissant, éclairage insuffisant)
 - **atelier industriel**
 - **entrepôt et plateforme logistique** (autre ambiance thermique en général, espace de travail avec circulation piéton véhicule, bruit environnant de faible intensité)
 - **quai de chargement, déchargement** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), ambiance thermique inconfortable, éclairage éblouissant, éclairage insuffisant, espace de travail avec sol encombré, - espace

de travail avec sol glissant)

- **aire de stockage** (chute d'objets, espace de travail avec sol encombré)
- **entrepôt frigorifique** (température froide intérieure négative, température froide intérieure positive, espace de travail avec circulation piéton véhicule, - espace de travail avec sol glissant, espace de travail avec sol défectueux)
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **- espace de travail avec sol glissant**
 - installer des sols anti-dérapants
 - Nettoyer régulièrement les sols
 - **éclairage éblouissant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - **éclairage insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **autre ambiance thermique en general**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - isoler thermiquement les locaux
 - préserver le confort thermique
 - installer des lampes dégageant peu de chaleur type LEDS
 - aérer et ventiler les locaux
 - **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
 - équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
 - porter des EPI phosphorescents type brassards
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **ambiance thermique inconfortable**
 - **chute d'objets**
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - Porter des gants de protection contre les risques mécaniques
 - Porter un casque
 - **température froide intérieure négative**
 - concevoir une chambre froide
 - organiser le travail au froid
 - afficher le logo basse température
 - Porter des gants de protection contre le froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - mettre en place la CAT face à l'hypothermie
 - informer les salariés (grand froid)
 - **température froide intérieure positive**
 - porter des gants adaptés
 - afficher le logo basse température
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - informer les salariés (grand froid)
 - **espace de travail avec sol défectueux**
- **Effets sur la santé**

- lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- facteur accidentogène
- fatigue visuelle
- traumatisme lié à une chute de plain pied
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- inconfort thermique lié à la chaleur
- inconfort thermique lié au froid
- traumatisme par accident de circulation en entreprise
- effets extra-auditifs du bruit
- conséquence du bruit sur l'oreille interne
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- arthropathies
- RG 32
- lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision
- lésions traumatiques multiples, sans précision
- heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet
- effets chroniques liés au froid
- engelures
- hypothermie
- troubles de la vigilance
- chutes

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **respect du protocole de sécurité "chargement déchargement"**
 - **coactivité** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - **travail posté** (travail poste 3x8, 5x8, amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h)
 - **travail posté 2x8** (travail poste 2x8)
 - **travail de nuit** (travail de nuit >270h/an)
 - **travail imposé par un outil connecté** (faible latitude de décision dans l'organisation de son travail)
 - **travail isolé** (isolement psychologique, agression physique)
 - **travail au sein d'une équipe** (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **travail poste 3x8, 5x8**
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
 - **amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h**
 - **travail poste 2x8**
 - privilégier le volontariat
 - **travail de nuit >270h/an**
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos (travail de nuit)

- informer sur la chronobiologie
- conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
- **faible latitude de décision dans l'organisation de son travail**
- **isolement psychologique**
 - favoriser le travail en réseau
- **agression physique**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **troubles du sommeil**
 - **malaise et fatigue**
 - **maladies hypertensives**
 - **troubles de la vigilance**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **facteur accidentogène**
 - **classement CIRC 2A (travail de nuit posté)**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **souffrance mentale**
 - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
 - **stress aigu traumatique**
 - **état de stress post-traumatique**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **assurer les tâches de magasinier** (nuisances du magasinier)
 - **réceptionner, déballer, vérifier et ranger les commandes** (mouvement répétitif, espace de travail situé en hauteur, posture, port de charge (déplacement horizontal))
 - **enregistrer les commandes**
 - **conduire un engin de manutention** (vibration mécanique corps entier, bruit supérieur à 80 dB, effort de poussée et de traction, espace de travail avec circulation piéton véhicule, espace de travail avec circulation entre véhicules)
 - **conduire un chariot automoteur à conducteur accompagnant** (espace de travail avec circulation piéton véhicule)
 - **conduire un chariot à conducteur porté**
 - **conduire un véhicule utilitaire** (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise)
 - **conditionner la marchandise** (posture)
 - **prélever les articles dans le stock** (port de charge (déplacement horizontal))
 - **établir les bons de commande et de livraison**
 - **porter de façon habituelle des charges supérieures à 55 kg** (autre manutention de charge, manutention de personne)
 - **effectuer des tâches administratives connexes** (écran de visualisation)
 - **gérer les fournisseurs et intervenants extérieurs** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), contrainte relationnelle)
 - **effectuer l'inventaire du stock**
- **Nuisances** (préventions)
 - **nuisances du magasinier**
 - ordonnance de prévention - magasinier
 - **mouvement répétitif**
 - prévenir les TMS
 - **espace de travail situé en hauteur**
 - mettre les équipements de travail en conformité

- supprimer les postes de travail à l'échelle
- mettre à disposition une plate-forme de travail
- utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
- **posture**
- **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité
- **vibration mécanique corps entier**
- **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
- **effort de poussée et de traction**
 - proposer une formation action PRAP
 - choisir du matériel de manutention adapté
- **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
 - équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
 - porter des EPI phosphorescents type brassards
- **espace de travail avec circulation entre véhicules**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - instaurer un sens de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
- **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **contrainte de la conduite VL professionnelle**
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
 - former le conducteur de véhicule léger
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite

- informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- **posture assise**
 - limiter la posture assise prolongée
 - veiller à l'ergonomie du poste
 - informer sur la prévention des TMS
- **autre manutention de charge, manutention de personne**
- **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - +alterner les tâches
- **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
- **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **RG 98 (attention liste limitative)**
 - **RG 79 (attention : liste limitative)**
 - **rachialgies**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **lombalgie basse**
 - **arthropathies**
 - **RG 32**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdité de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**
 - **lésions traumatiques de l'épaule et du bras**
 - **lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision**
 - **accélération de la fréquence cardiaque**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **traumatisme par accident de circulation en entreprise**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **Accidents de la Voie Publique**
 - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
 - **troubles veineux**
 - **troubles cardiovasculaires**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **cutter** (nuisances spécifiques au cutter)
- **transpalette manuel** (écrasement du pied, effort de poussée et de traction)
- **diable de manutention**
- **chariot de manutention**
- **chariot automoteur de manutention à conducteur accompagnant**
- **plate-forme individuelle roulante**
- **racks de stockage**
- **stockeur rotatif de distribution**
- **balance**
- **machines d'emballage**
- **écran de visualisation**
- **appareil de lecture optique de codes-barres**
- **écran tactile**
- **système de guidage vocal**
- **téléphone**
- **échelle, escabeau et marchepieds** (espace de travail situé en hauteur)
- **escabeau à plate-forme**
- **Nuisances** (préventions)
 - **nuisances spécifiques au cutter**
 - conseils de prévention - utilisation du cutter
 - utiliser un cutter à lame rétractable
 - **écrasement du pied**
 - choisir un transpalette adapté
 - **effort de poussée et de traction**
 - proposer une formation action PRAP
 - choisir du matériel de manutention adapté
 - **espace de travail situé en hauteur**
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - supprimer les postes de travail à l'échelle
 - mettre à disposition une plate-forme de travail
 - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
- **Effets sur la santé**
 - **écrasement de la cheville et du pied**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **lésions traumatiques de l'épaule et du bras**
 - **lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision**
 - **accélération de la fréquence cardiaque**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PRODUITS**
 - **marchandises et produits divers**
 - **contenant et/ou emballage défectueux** (agent chimique)
 - **PUBLICS**
 - **transporteurs**
 - **clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière)
 - **autres salariés de l'entreprise**
- **Nuisances** (préventions)
 - **agent chimique**
 - choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**

- former à la CAT face à des personnes différentes
- former à la CAT face à des personnalités difficiles
- former à la CAT face à une personne agressive
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue de travail au logo de l'entreprise**
 - **chaussures de sécurité**
 - **gants de manutention**
 - **casquette coquée**
 - **tenues de travail adaptées au poste**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (liste limitative)
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (liste limitative)
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque (liste limitative)
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (liste limitative)

4. Statistiques accidents du travail année : en cours de rédaction

Conclusion

En fonction du type d'entreprise, un magasinier peut effectuer des tâches diverses lors de la réception, de l'intégration et/ou de l'expédition des commandes

La diversité des situations de travail, des produits manipulés et des équipements utilisés peuvent entraîner des contraintes particulières à l'origine de nuisances (physiques, chimiques....).

Les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et les accidents du travail sont prépondérants dans ce métier.

De nouveaux dispositifs pour la manutention se développent, notamment "les exosquelettes", nécessitant une vigilance des professionnels (concepteurs et utilisateurs) et des préventeurs sur les risques possibles lors de leur utilisation à court et long terme.

Le développement des outils connectés, en particulier dans le "e.commerce" (système de guidage vocal, lunettes connectées,), va certainement impacter l'organisation du travail avec des conséquences probables sur la santé.

L'intérim est une importante voie d'entrée dans ce métier accessible sans diplôme.

Fiche résumée issue de la **FMP Magasinier** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>